

Camp de jour

Beauharnois

GUIDE DU PARENT

CAMP DE JOUR 2026



VILLE DE
Beauharnois



Table des matières

Nos objectifs, mission et valeurs - 3

Renseignements généraux - 4

Semaine du camp de jour et tarification - 5

Modalités de paiement - 6

Code de vie du camp - 7

Intégration des enfants à besoins particuliers - 8

Matériel à apporter - 9

Horaire du camp de jour - 10

Santé et sécurité - 11

Complexe aquatique - 12

Calendrier des sorties - 13

Personnes ressources - 14

NOTEZ BIEN: Afin d'alléger la lecture de ce document, le terme parent(s) inclut également les tuteurs et les titulaires de l'autorité parentale de l'enfant.

RELÂCHE SCOLAIRE: Les informations contenues dans ce guide s'appliquent également à la relâche scolaire d'hiver, lorsque pertinent.



Nos objectifs, mission et valeurs !

Les objectifs fixés par le personnel du camp de jour de la Ville de Beauharnois sont de susciter l'intérêt des enfants de 4 à 12 ans, de leurs proposer une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte qu'ils gardent un souvenir inoubliable de leur été.

Dans cette optique, le camp de jour met en avant des valeurs essentielles : l'esprit d'équipe, le plaisir, la créativité, l'inclusivité et le bonheur!

Notre mission : offrir aux enfants un milieu privilégié de participation où ils pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins. Ils auront l'occasion de s'enrichir et de se divertir à travers une animation quotidienne de qualité, une diversité d'activités et de sorties, et ce, dans un encadrement sécuritaire.

Renseignements généraux

LE LIEU

École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois (250, rue Gagnon, Beauharnois)

DATES DU CAMP DE JOUR

25 juin au 14 août 2026, inclusivement (fermé le 29 juin 2026)

HORAIRE

- Camp de jour : 9 h à 16 h
- Service de garde : 7 h à 9 h et 16 h à 18 h

Important: le service de garde n'est pas inclus dans l'inscription au camp de jour.

FRAIS DE RETARD :

Des frais de 5 \$ par tranche de 5 minutes seront appliqués pour les retards suivants :

- Camp de jour : après 16 h (si l'enfant n'est pas inscrit au service de garde)
- Service de garde : après 18 h

JOUR DE PLUIE

Par jour de pluie, les activités se déroulent normalement, à l'intérieur.

INFO-CAMP

Chaque jeudi, un Info-Camp sera envoyé par courriel aux parents des enfants inscrits pour la semaine suivante. Il contiendra toutes les informations essentielles : sorties, activités spéciales, thématiques, rappels et bien plus encore !



Semaine du camp de jour

SEMAINE 1 | 25 au 26 juin 2026

SEMAINE 2 | 30 juin au 3 juillet 2026

SEMAINE 3 | 6 au 10 juillet 2026

SEMAINE 4 | 13 au 17 juillet 2026

SEMAINE 5 | 20 au 24 juillet 2026

SEMAINE 6 | 27 au 31 juillet 2026

SEMAINE 7 | 3 au 7 août 2026

SEMAINE 8 | 10 au 14 août 2026

Tarification

Les tarifs indiqués sont établis à la semaine, permettant ainsi une flexibilité selon les besoins des familles.

Camp de jour régulier

Semaine 1 (25 au 26 juin) :

36 \$ résident

60 \$ non-résident

Semaine 2 (30 juin au 3 juillet) :

72 \$ résident

120 \$ non-résident

Semaine 3 à 8 :

90 \$ résident

150 \$ non-résident

Service de garde

Semaine 1 :

12 \$ résident

20 \$ non-résident

Semaine 2 :

24 \$ résident

40 \$ non-résident

Semaine 3 à 8 :

30 \$ résident

50 \$ non-résident

Modalités de paiement

DEUX OPTIONS

1. Paiement en totalité : Le montant total est payable au moment de l'inscription.
2. Paiement en plusieurs versements — Par prélèvement automatique sur votre carte de crédit aux dates mentionnées ci-dessous :

1er versement à l'inscription : Minimum 50 % du montant total

2e versement au 1er juin : 25 % du montant total

3e versement au 1er juillet : 25 % du montant total

RABAIS ACCORDÉ AUX FAMILLES

Les familles inscrivant trois enfants ou plus au camp de jour bénéficient d'un rabais de 50 % sur le tarif le moins élevé, applicable uniquement au troisième enfant et aux suivants. Pour profiter de ce rabais, une preuve attestant que ces enfants partagent un parent commun avec les deux premiers inscrits est requise.

ANNULATION

Les frais seront remboursés en totalité si l'activité est annulée par la Ville. En cas d'annulation par le participant :

- Avant le 20 juin : Des frais d'administration de 15 % des coûts de l'activité seront appliqués par semaine de camp et/ou service de garde annulée.
- À partir du 20 juin : Un remboursement sera possible uniquement pour des raisons médicales ou autres motifs jugés admissibles, sur présentation d'une pièce justificative. Le montant remboursé sera calculé au prorata du service rendu, moins les frais d'administration.

REÇU FISCAL

Pour obtenir un relevé 24 à des fins d'impôt, il est obligatoire de fournir les informations demandées lors de l'inscription sur *Voilà!* : nom, prénom et numéro d'assurance sociale.

Si le reçu doit être émis aux deux parents, veuillez l'indiquer sur le formulaire et inscrire les deux numéros d'assurance sociale.

Aucun paiement et aucune inscription ne seront acceptés sur le site du camp de jour.



Code de vie du camp de jour !

La Ville de Beauharnois se réserve le droit d'exclure un enfant d'une activité, de le suspendre ou de mettre fin à son inscription si sa conduite est jugée inacceptable et compromet le bon fonctionnement du camp de jour, et ce, sans remboursement.

Le Code de vie du camp de jour vise à assurer un environnement sain, sécuritaire et harmonieux pour tous. La collaboration des parents est essentielle afin de soutenir l'application des règles et de favoriser une expérience positive pour chaque enfant.

Fondé sur le respect, ce code a pour objectif de prévenir toute forme de violence physique ou verbale et de lutter contre l'intimidation.

CODE DE VIE :

- L'enfant adopte un comportement respectueux dans ses paroles et ses gestes envers les autres. Aucune forme de violence physique ou verbale ne sera tolérée.
- L'enfant respecte sa personne et les autres en évitant tout vêtement ou accessoire à caractère haineux, violent ou obscène. Il participe activement aux activités du camp.
- L'enfant prend soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.
- L'enfant demeure avec son groupe en tout temps pour assurer sa sécurité.

Merci de votre collaboration afin d'offrir un camp agréable et sécuritaire pour tous les enfants.

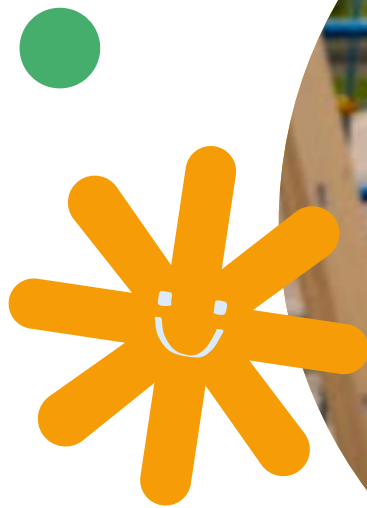
CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT DU CODE DE VIE

Des interventions verbales sont d'abord faites pour corriger les comportements. Si les manquements persistent, des fiches de suivi seront remises aux parents.

Progression des mesures disciplinaires :

- 1er avertissement : remise d'une fiche de suivi
- 2e avertissement : fiche de suivi accompagnée d'une suspension externe
- 3e avertissement : suspension immédiate pour le reste de l'été, avec remboursement au prorata, moins des frais d'administration de 15 \$

Selon la gravité de la situation, l'ordre ou la nature des conséquences peut varier. Une expulsion immédiate et sans appel peut être appliquée si la sécurité ou l'intégrité d'un enfant est en jeu.



Inclusion des enfants à besoins particuliers

La Ville de Beauharnois souhaite offrir à chaque enfant une expérience de camp de jour qui soit à la fois agréable, sécuritaire et épanouissante.

Dans cette optique, les enfants ayant des besoins particuliers seront intégrés aux groupes réguliers selon leur âge. Afin de favoriser leur pleine participation et leur engagement, des animateurs à l'intégration circuleront de groupe en groupe pour les soutenir tout au long de leur expérience. Il n'y aura donc pas de groupe spécialisé, mais un encadrement adapté pour assurer leur inclusion et leur bien-être, sans frais supplémentaires.

Pour en connaître davantage sur notre programme intégration : ville.beauharnois.qc.ca/campdejour.

Les inscriptions au programme intégration 2026 sont terminées.

Matériel à apporter

DANS LE SAC À DOS

Voici les éléments à identifier au nom de votre enfant et à inclure dans son sac à dos tous les jours :

- Casquette ou chapeau
- Crème solaire hydrofuge avec un FPS de 30 minimum (prioriser l'aérosol)
- Maillot de bain et serviette de plage
- Veste de flottaison individuelle (VFI) (au besoin)
- Vêtements de rechange (sous-vêtements, chaussettes, t-shirt, short, etc.)
- En cas de pluie : imperméable, vêtements chauds et bottes de pluie
- Deux collations saines
- Un lunch froid
- Une bouteille d'eau
- Espadrilles et/ou sandales avec attaches
- Sac avec fermeture éclair contenant les effets personnels

À leur arrivée au camp de jour, tous les enfants doivent être vêtus de leur maillot de bain et avoir déjà appliqué leur crème solaire.

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés.

BOÎTE À LUNCH

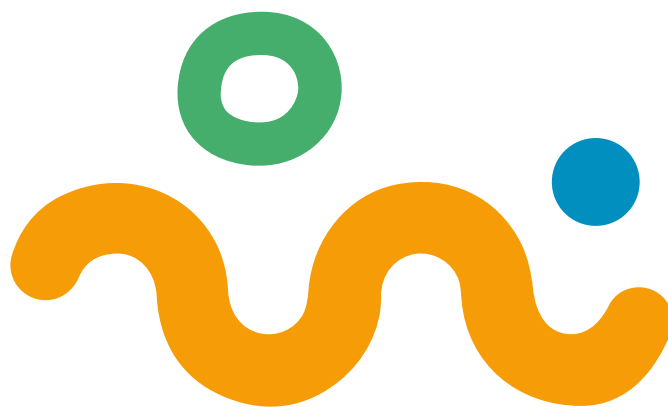
Les parents sont invités à privilégier des aliments sains pour la boîte à lunch de leur enfant, conformément à notre Politique de saine habitudes de vie. Aucun réfrigérateur ou micro-ondes n'est disponible au camp de jour.

Chaque boîte à lunch doit contenir :

- Un lunch froid (ou un lunch dans un thermos)
- Deux collations saines (minimum)
- Une bouteille d'eau réutilisable
- Un bloc réfrigérant

Il est strictement INTERDIT d'apporter des aliments à base d'arachides.

Nous vous demandons également d'identifier la boîte à lunch ainsi que la bouteille d'eau de votre enfant pour éviter toute confusion.



Horaire du camp de jour

HEURE	ACTIVITÉ
7 h à 9 h	Service de garde
9 h à 11 h 30	Période de jeux
11 h 30 à 12 h 30	Diner
12 h 30 à 16 h	Complexe aquatique ou période de jeux
16 h à 18 h	Service de garde

Veuillez noter que cet horaire est fourni à titre indicatif. Selon son âge, votre enfant pourrait participer à d'autres activités que celles prévues dans cet horaire.

LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

Le service de garde est ouvert de 7 h à 18 h tous les jours. Les enfants qui ne sont pas inscrits doivent arriver à 9 h et avoir quitté à 16 h.

Les parents doivent attendre leurs enfants à l'extérieur. Ils ne peuvent entrer dans l'école sans autorisation préalable de l'équipe de coordination du camp de jour.

Si votre enfant doit partir à pied ou à vélo, vous devrez remplir et signer le formulaire d'autorisation de départ. Ce formulaire est accessible sur le site Internet de la Ville ou directement au camp de jour.

Les vélos peuvent être stationnés à l'extérieur, dans la cour de l'école, aux emplacements prévus à cet effet. Toutefois, la Ville n'est pas responsable des pertes, bris ou vols. Les vélos doivent être cadenassés à l'endroit prévu à cet effet, le cadenas doit être fourni par le parent.

Nouvelle procédure afin de faciliter les départs : Lors de l'inscription, vous devrez choisir un mot de passe qui vous sera demandé lorsque vous viendrez chercher votre enfant. Vous devrez aussi fournir une liste des membres autorisés à venir chercher votre enfant, en plus de prévoir une pièce d'identité avec photo lorsque vous venez récupérer votre enfant.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Les parents ou tuteurs légaux doivent informer par écrit les animateurs si une personne non familière viendra chercher leur enfant. Ils devront également remplir la fiche d'autorisation de départ.
- Pour l'administration d'un médicament pendant la journée, les parents doivent remplir et signer le formulaire d'autorisation prévu à cet effet. Ce formulaire est accessible sur le site Internet de la Ville ou directement au camp de jour. Tous les médicaments remis au camp de jour doivent être identifiés, même ceux en vente libre.
- En cas d'incident, un animateur certifié en secourisme prodiguera les premiers soins et vous contactera si nécessaire.
- Le camp de jour et le service de garde de la Ville de Beauharnois ne sont pas responsables des objets perdus ou volés. Les objets perdus non-réclamés seront donnés à une oeuvre de charité à la fin de chaque semaine.
- Tout changement d'informations permettant de vous rejoindre en cas d'urgence (adresse, numéro de téléphone, etc.) doit être signalé sans délai.
- Il est essentiel d'informer les responsables de tout changement concernant la fiche santé de votre enfant.
- Les jeux et jouets provenant de la maison sont proscrits au camp de jour.

MALADIE

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants : fièvre, diarrhée, éruption cutanée non diagnostiquée, poux, maladie infectieuse ou vomissements au cours des 24 dernières heures. Il est de votre devoir d'informer les responsables du camp de jour.

URGENCE

Si la Ville de Beauharnois juge nécessaire de transporter un enfant par ambulance en raison d'une maladie ou d'un accident, les frais associés seront facturés aux parents.

Les parents seront immédiatement contactés en cas d'urgence médicale ou autre.

AUTO-INJECTEUR D'ADRÉNALINE

Si votre enfant souffre d'allergie(s) grave(s), il doit avoir EN TOUT TEMPS son auto-injecteur d'adrénaline (ex. EpiPen) sur lui.



Le complexe aquatique encore au rendez-vous !

L'accès au complexe aquatique est inclus dans l'inscription au camp de jour.

Nous nous rendrons au complexe aquatique si la température le permet. Si ce n'est pas possible, des activités d'eau adaptées à la météo seront proposées au camp.

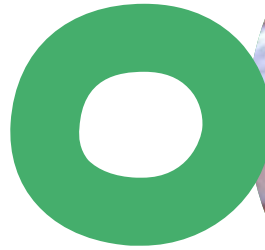
Tous les enfants* devront passer un test de nage afin que les sauveteurs puissent évaluer leur capacité à nager. Si le sauveteur détermine que votre enfant doit porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) pour accéder à la grande piscine, il est de votre responsabilité de le fournir. Les brassards flottants (swim aids) ne sont pas autorisés à la piscine. Sans VFI, votre enfant devra rester dans la pataugeoire.

* Les enfants de maternelle 4 ans auront uniquement accès à la pataugeoire.

CRÈME SOLAIRE

- Une crème solaire hydrofuge (FPS 30 minimum) doit être appliquée avant le départ de l'enfant pour le camp.
- Des pauses sont prévues dans la journée pour permettre aux enfants de réappliquer leur crème solaire, sous la supervision des animateurs. Toutefois, chaque enfant est responsable de son application.
- Si votre enfant a besoin d'aide, privilégiez un modèle en aérosol.





Calendrier des sorties

Au début de la semaine, les informations importantes (heures de départ et de retour, matériel nécessaire, etc.) seront affichées à l'entrée du camp et vous seront envoyées par courriel.

Date	Activité	Tarif (résidents)	Tarif (non-résidents)
1er juillet	O-Volt (Lasalle)	42 \$	60 \$
8 juillet	Zoo de Granby	56 \$	81 \$
15 juillet	Shérifville (Saint-Polycarpe)	40 \$	58 \$
22 juillet	Hydro-Québec / Musée d'archéologie Pointe-du-Buisson	Sortie gratuite	Sortie gratuite
5 août	Arbraska (Rigaud)	48 \$	70 \$



Personnes ressources

CAMP DE JOUR

RESPONSABLE DU CAMP DE JOUR

Cell. 438 350-6506 (en fonction à compter du 9 juin)

RESPONSABLE DU PROGRAMME INTÉGRATION

Cell. À venir

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

LES HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES DE LA VILLE :

- Lundi au jeudi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30.
- Vendredi, de 8 h à midi.

Agents d'information

info@ville.beauharnois.qc.ca

450 429-3546, option 1

Laurence Brouillard-Thibault

TECHNICIENNE EN LOISIRS

laurence.brouillard-thibault@ville.beauharnois.qc.ca

450 429-3546, 284

Annie Bélanger

CHEFFE DE DIVISION - LOISIRS ET SPORTS

annie.belanger@ville.beauharnois.qc.ca

450 429-3546, 229



